

CUT 78	URBA	RUM
ERSGL	SPI	DSPR
AV	POC	SSP
19 AVR. 2019		
EAU	ENREGISTREMENT	

Délégation Départementale des Yvelines

Département veille et sécurité sanitaire

Affaire suivie par : Julie Chapuis

Courriel : ars-dd78-cssm@ars.sante.fr

Téléphone : 01.30.97.73.51

Télécopie : 01.39.49.48.10

Réf : DRIEE\_UD78\_2019\_n°49093

PJ : /

Monsieur Le Directeur

DRIEE UD78

35 rue de Noailles

78000 Versailles

A l'attention de M. DELBEKE

Versailles, le

12 AVR. 2019

**Objet :** demande de contribution à la procédure d'autorisation environnementale, dans le cadre de la poursuite d'exploitation d'une installation classée (carrière) – SAS Pigeon Granulats Centre Ile de France

Monsieur le Directeur,

Par courrier cité en référence, vous sollicitez mon avis sur la demande de poursuite d'autorisation d'exploitation déposée par la société Pigeon Granulats Centre Ile de France, sur la commune de Saint-Martin-de-Bréthencourt (78).

L'objet de cette demande est une autorisation de prolongation d'exploitation de la carrière jusqu'en 2044.

#### I. Contexte

La société est située sur la commune de Saint-Martin-de-Bréthencourt, au lieu-dit « Les Terres Salées ». Le site est exploité depuis 2007.

Il s'agit de l'exploitation d'une carrière de roche meuble.

#### II. Situation

Le site est composé : du local du personnel, des installations de traitement par criblage et concassage-criblage, des lieux de stockage des produits finis et également d'une zone d'exploitation.

La superficie exploitable du site est de 7,2 ha environ pour une production de 145 000 tonnes de matériaux et de 80 000 tonnes de sables commercialisés.

La zone d'étude est située aux abords de l'A10 et la ligne de voie ferrée à grande vitesse.

Les habitations les plus proches se situent à plus de 750 m au Nord-Est du site et à plus de 780 m au Nord-Ouest du site.

#### III. Etude d'impact

##### 1. Impact du projet sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine

Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine. On notera tout de même la proximité immédiate du périmètre de protection rapprochée des deux captages d'eau destinée à la consommation humaine de Saint-Martin-de-Bréthencourt.

Deux piézomètres (Nord-Est et Sud-Ouest) ont été mis en place en 2005 pour apporter une surveillance.

**Remarque 1 :** La surveillance des eaux souterraines doit être maintenue pour prévenir les impacts potentiels du projet sur la ressource en eau destinée à la consommation humaine.

##### 2. Impact du projet sur le sol et le sous-sol

Les risques du projet concernent les risques accidentels d'hydrocarbures. Le dossier indique qu'il n'y a eu aucun accident ou relevé de traces de pollutions dans le sol ou dans la nappe souterraines jusqu'à présent.

Des mesures d'évitement et de réduction sont mises en place pour éviter toute pollution accidentelle :

- Absence de stockage de carburant ou d'huile ;
- Aucune maintenance sur site ;
- Présence de kit anti-pollution...

Les conditions d'exploitation restants les mêmes, aucun forage dans la nappe n'est effectué et la cote final d'exploitation de la carrière correspond au niveau statique de la nappe, soit 130 m NGF (mesure imposée en 2007).

### 3. Impact du projet sur la qualité de l'air

L'exploitant attend un trafic plus faible qu'actuellement, ce qui entrainera une réduction de 10% des quantités de gaz émises (moteurs thermiques).

L'installation de concassage-criblage produira plus d'émissions de poussières. Le pétitionnaire précise que l'exploitation est limitée à deux mois dans l'année. De plus, l'entretien régulier des machines et des chemins couplés à des conditions climatiques favorables permettront une réduction des émissions des poussières et donc un impact moindre sur la qualité de l'air.

### 4. Impact du projet sur les nuisances sonores

Le dossier explique que les niveaux sonores émis par la carrière respectent la réglementation des installations classées. De plus, l'entretien des routes, des engins et des installations permet de prévenir des émissions sonores inutiles. En outre, le prestataire estime que l'activité future engendrera un trafic inférieur de 35% que le trafic maximal actuel. Des mesures de bruit ont été réalisées le 8 mars 2016. Les résultats montrent que les niveaux sonores ne dépassent pas les 48 dB(A).

La carrière à également une production limitée à 145 000 tonnes/an avec un fonctionnement journalier de 7h à 18h du lundi au vendredi.

Le pétitionnaire précise que les merlons seront mis en place afin de limiter les nuisances sonores

### 5. Impact du projet sur la santé

Les impacts du projet sur la santé humaine ne sont pas mesurés mais traités uniquement de manière qualitative. De plus, aucune modélisation n'a été réalisée.

#### • Identification des dangers :

Le risque sanitaire majeur provient des poussières émissent sur le site. La mesure moyenne de ces retombées par jour correspond (entre 2010 et 2017) à :

- 277.5 mg.m<sup>-2</sup> à l'entrée du site
- 331.0 mg.m<sup>-2</sup> en limite nord
- 149.9 mg.m<sup>-2</sup> le long de l'A10
- 435.2 mg.m<sup>-2</sup> en limite Sud de l'excavation.

(Les retombées de poussières sont dites importantes à partir de 1 000mg.m<sup>2</sup>.jour<sup>-1</sup>).

#### • Choix des VTR :

Le choix des VTR a été réalisé conformément à la note ministérielle n° DG/EA1/DGPR/2014/307 du 31 octobre 2014.

#### • Estimation des expositions :

Les cibles identifiées correspondent aux foyers de population les plus proches se situant à 750 m sous le vent dominant.

La voie d'exposition retenue est l'inhalation de poussières.

#### • Caractérisation du danger :

Au vu des mesures de retombées et de l'éloignement des habitations le dossier indique que le risque sanitaire est négligeable.

Le pétitionnaire propose la mise en place de mesures de réduction concernant l'émission de poussières et les nuisances sonores.

IV. Conclusion

Au vu des éléments transmis, j'émet un avis favorable à ce dossier de demande de prolongation d'autorisation d'exploiter sous réserve de la prise en compte de ma remarque.

P/Le Directeur Général  
L'Ingénieur d'études sanitaires



Sophie FABER